

**2Rocs et Cie**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 36 rue de la République  
69250 NEUVILLE SUR SAONE  
RCS LYON : 987 786 829

\*\*\*\*\*

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 18 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix-huit avril,  
A 13h30,

Les associés de la société 2Rocs et Cie, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

**Sont présents :**

- Laurence DANIEL, titulaire de 5 100 parts sociales ;
- La Société A(L)TI, titulaire de 4 400 parts sociales ;
- L'association ADELC, titulaire de 500 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence DANIEL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée

**Monsieur Thierry DANIEL**

Né le 27 juillet 1980 à Le Puy en Velay

De nationalité française

Demeurant 55 Allée Basse du Château 73230 SAINT JEAN D'ARVEY

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Thierry DANIEL déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

**Thierry DANIEL**



**Laurence DANIEL**

